

# DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LA MAURITANIE

Depuis toujours, les grands travaux qui dérangent l'environnement ont obligé les pays qui les exécutent à prendre des mesures conservatoires, particulièrement dans le domaine préventif.

Parmi ce genre de travaux, on peut citer pour le cas de notre pays, l'exploitation des ressources minières et biologiques marines, les ouvrages hydrauliques et certains projets liés à l'aménagement du territoire.

Concernant les mesures de préservation de l'environnement qui ont été prises pour accompagner de telles activités, en vue de prévenir leurs effets négatifs ou de les réduire, elles ont visé essentiellement les aspects législatifs et réglementaires.

Mais les insuffisances, jusqu'ici tolérées en matière de préservation de l'environnement, ne le seront plus demain quand l'exploitation du pétrole deviendra une réalité. En effet, les enjeux deviendront plus importants surtout si les dangers de la cohabitation défective du pétrole et de la pêche ne sont pas bien perçus et les règles du jeu précisément établies, à tous les niveaux, entre les secteurs public et privé les plus concernés.

Dans ce cas, le véritable enjeu est le maintien de l'équilibre pour assurer l'exploitation rationnelle de ces deux ressources à côté des activités menées dans d'autres secteurs potentiellement polluants ou rentables économiquement.

Il s'impose à ce sujet de rappeler que la ressource biologique est par définition renouvelable et qu'elle est, en conséquence, pérenne si elle est rationnellement exploitée.

Par contre, une fois que le potentiel de la ressource minière est évalué, la disparition de celle-ci dépendra du rythme de consommation que décide l'exploitant.

Un tel enjeu environnemental, nouveau pour la Mauritanie, interpelle les pouvoirs publics à adopter une vision systématique doublée d'une approche précautionneuse.

Il s'agit d'abord de bien étudier les interrelations entre les principaux acteurs impliqués d'une part, dans l'exploitation du pétrole et des res-

sources halieutiques et de l'autre, dans la détérioration de l'environnement comme les mines et industries, l'hydraulique, le tourisme, le développement rural, l'eau, l'aménagement du territoire, etc.

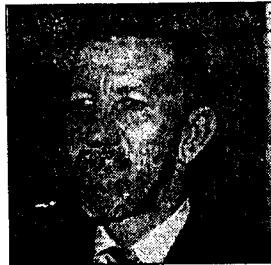
Ensuite, chacun de tous ces acteurs principaux doit se préparer pour jouer le rôle qui lui incombe dans cette équation à variables multiples et qui constituera, pour tous, un véritable défi dans les années à venir.

Le présent article, se limite aux mesures qui pourraient être prises au niveau du secteur de la pêche auquel le décret n° 67-98 du 18 Juin 1998 confie clairement tout ce qui est lié à l'environnement marin, en plus de la gestion des ressources halieutiques nationales. En conséquence, c'est à lui qu'a été confié la coordination de l'aménagement du littoral et de la planification côtière. Plus explicitement, le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime doit, dans le cadre de sa préparation pour la phase prochaine de l'exploitation du pétrole, viser trois axes: structures, textes réglementaires et cadres spécialisés.

Pour ce qui est du cadre structurel, la création d'une direction qui serait chargée de l'environnement marin, des questions liées à la gestion du littoral et aux infrastructures portuaires, est urgente. Cette direction, appuyée par un véritable laboratoire pour l'environnement au niveau de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches, doit pouvoir accompagner l'exploitation du pétrole pour quantifier son impact, notamment sur les écosystèmes marins.

Le rôle de la recherche est de fournir les données requises pour la gestion des ressources halieutiques et de leurs milieux dans le but d'éviter leur épuisement à cause de la surexploitation ou de la pollution, pétrolière en premier lieu.

Ceci exige, au préalable, une stratégie de recherche, basée sur l'état des lieux, et capable de faire comprendre le fonctionnement des écosystèmes et d'amener à déterminer la nature et l'ampleur des changements qui se produisent par rapport



à une référence préétablie.

Cette recherche doit aussi pouvoir fournir aux responsables administratifs et politiques les données nécessaires à leur éclairage avant toute prise de décision.

Ces structures du Ministère des Pêches doivent agir dans le cadre d'un programme intégré impliquant, en plus du Parc National du Banc d'Arguin et celui de Diawling et les Organismes internationaux qui les appuient, l'ensemble des structures nationales chargées de la recherche dans le domaine de l'environnement ou dans la conception de ses politiques.

Ce programme plurisectoriel et multidisciplinaire doit accorder aussi une importance particulière aux conséquences des travaux déjà réalisés dans le cadre de la mise en valeur du fleuve Sénégal sur nos écosystèmes terrestres, fluviaux et marins dans la zone Sud-Ouest du Pays.

S'agissant des textes, la priorité doit être accordée à la ratification des conventions relatives à l'environnement marin et à l'application d'un code environnemental qui incorpore l'ensemble de nos préoccupations et intègre la réglementation nationale existante tout en restant en harmonie avec l'arsenal juridique international contraignant dans ce domaine.

Quant aux cadres spécialisés et expérimentés, ils constituent, dans ce dispositif que le Ministère des Pêches doit mettre en place, l'élément principal. Il est d'ailleurs évident que l'actualisation du programme déjà en place ou la conception d'une nouvelle politique et leur bonne application, dépendent étroitement de la compétence des responsables de la gestion des structu-

res administratives et de la recherche, en charge de l'environnement. Ces mesures aideront à l'aboutissement du processus de gestion intégrée déjà amorcé par le Ministère des Pêches à travers l'élaboration du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien.

Elles aideront également à intégrer, à une échelle plus grande, les éventuels dangers de l'exploitation pétrolière au lieu de voir le problème en terme d'abandon de la pêche au profit du pétrole ou vice-versa. Autrement dit, il s'agit de trouver les scénarii possibles garantissant de tirer le profit maximum de ces deux ressources dans le cadre d'un système de cogestion durable.

En dehors des risques qui menaceront davantage notre environnement écologique dans son ensemble suite à l'arrivée du pétrole, la société mauritanienne subira inévitablement, elle aussi, un bouleversement dont les conséquences se feront sentir à tous les niveaux.

Elle constituera alors un champ fertile pour la recherche dans les domaines de la sociologie, de l'anthropologie et d'autres disciplines. L'étude des mutations que subissent généralement les sociétés suite à tout boom, notamment économique, a toujours constitué un enjeu que d'autres phénomènes, comme l'immigration, rendent souvent plus complexe.

Au sujet de ce boom économique, l'apparition du pétrole en particulier conduit toujours, selon plusieurs auteurs, à l'émergence de trois principaux groupes: l'Etat, les importants et le reste de la population.

Cette troisième catégorie d'enjeux est le vrai mobile de la dynamique observée ces dernières années dans l'action des principaux acteurs de la vie nationale et qui a conduit au changement du 03 Août 2005.

Et vous êtes tous témoins, chers lecteurs, que ce changement a été précédé de plusieurs agissements -parfois clandestins- de ceux qui ambitionnent se garantir une position privilégiée dans l'échiquier politico économique d'un futur pays pétrolier.

Dr Sidi El Moctar Ahmed Taleb